

Station Service SHELL Paita

Station-Service SHELL Paita

Dénomination Sociale : SOCIETE DE SERVICES PETROLIERS

Siège Social : Route de la digue BP L2 98800 Nouméa

RIDET : 000 015 560 R.C.S. Nouméa

DIMENC – Province Sud
1ter rue Unger
B.P. 465 - 98845 Nouméa Cedex

Nouméa, le 23/04/2020

Objet : Autorisation simplifiée relative à une installation classée.

Madame, Monsieur

Dans le cadre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement en Province Sud (Délibération n° 12-2011/APS du 26/06/11), nous avons l'honneur de vous faire parvenir un (4) exemplaire en version « papier » du dossier de déclaration relative à une installation classée, à savoir :

La station-service SHELL Paita.

Nous restons à votre disposition pour vous apporter tout complément d'information que vous pourriez souhaiter sur ce dossier.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Exploitant de la Station-Service



 PACIFIC		Réf.	SHELL PAITA-ICPE-01
		Révision	1
		Destinataire(s)	DIMENC
		Date	03/2020
		Rédacteur	-
Objet	Installation classée pour la protection de l'environnement		
Titre livrable	DOSSIER DE DECLARATION DE LA STATION-SERVICE SOCIETE DE SERVICES PETROLIERS - SHELL PAITA		

Sommaire

FORMULAIRE DE DECLARATION 1

Annexes

Annexe 1 : RIDET

Annexe 2 : Justificatifs des pouvoirs et capacités du signataire K-BIS

Annexe 3 : Plan de localisation

Annexe 4 : Plan orienté – Périmètre des 100 mètres

Annexe 5 : Plan de masse 35m

Annexe 6 : Plan du réseau d'assainissement

Annexe 7 : Dimensionnement des systèmes de traitement des eaux usées de la station

Annexe 8 : Plan distribution équipements

Annexe 9 : Plan Equipment carburants

Annexe 10 : Extrait de l'acte de vente définissant la nature des activités autorisées sur le terrain.

Révision	Date	Commentaires
0	23/04/2020	Création

*DOCUMENT CONFIDENTIEL – TOUTE DIFFUSION EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION EXPRESSE DE L'EDITEUR.
SA DIFFUSION EST RESTREINTE AUX PERSONNES CITEES COMME DESTINATAIRE DANS LE PRESENT DOCUMENT.*

FORMULAIRE DE DECLARATION



Réf : F_499.01

Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie de Nouvelle-Calédonie (DIMENC)
1ter rue Unger
B.P. M2 – 98849 Nouméa Cedex
Tél. 27.02.30 - Fax 27.23.45
dimenc@gouv.nc

FORMULAIRE DE DECLARATION AU TITRE DE LA REGLEMENTATION RELATIVE AUX ICPE

(Articles 414-1 et suivants du code de l'environnement de la province Sud)
Contre attestation de dépôt

À remplir en majuscules

ATTENTION

Le dossier accompagnant cette demande doit être établi en deux exemplaires papier accompagné d'une version numérique

Dossier à retourner contre attestation de dépôt ou par lettre recommandée avec accusé de réception,
à l'attention du président de l'assemblée de province.

Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie de Nouvelle-Calédonie (DIMENC)
1ter rue Unger
B.P. M2 – 98849 Nouméa Cedex
dimenc@gouv.nc

Tout dossier incomplet ne sera pas retenu

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Numéro de dossier : _____

Date de réception : | | / | | / | | | |

Demande jugée : _____

Complète Incomplète

Inspecteur : _____

EXPLOITATION CONCERNÉE : La station service SOCIETE DE SERVICES PETROLIERS de PAITA

LOCALISATION DE L'INSTALLATION

Commune : PAITA

Zone PUD : _____

N° rue / N° lot et nom lotissement : 162 B route Territoriale 1 - Païta Village (BP 10028 - 98837 DUMBEA) 98890 Païta

Références cadastrales : 640551-6836

Coordonnées du centre de l'installation (RGNC 91-93, projection Lambert NC) :

X : E:437840

Y : N:230245

Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie de Nouvelle-Calédonie (DIMENC)

1ter rue Unger

B.P. M2 – 98849 Nouméa Cedex

Tél. 27. 02.30 - Fax 27.23.45

dimenc@gouv.nc

**IDENTITE DU DEMANDEUR****Vous êtes un particulier**

Civilité :

 Madame Monsieur

Nom de famille : _____

Nom de naissance : _____

Prénom(s) : _____

Nationalité : _____

Qualité du demandeur : _____

Vous êtes une personne morale

Dénomination commerciale : Station SHELL PAITA

Raison sociale : SOCIETE DE SERVICES PETROLIERS

Forme juridique : Société en nom collectif

Adresse du siège social : Route de la Digue - Zone industrielle de Duco

 N° Ridet N° RC N° RM N° RA

001 277 961 RCS

 Aucun N° attribué

Représentant légal (signataire du dossier) : _____

 Madame Monsieur

Qualité du signataire : Directeur General

Nom de famille : FERE

Nom de naissance : _____

Prénom(s) : René

Nationalité : Française

Responsable du suivi du dossier (si différent) : _____

 Madame Monsieur

Nom de famille : GT INDUSTRIES

Nom de naissance : _____

Prénom(s) : _____

Adresse postale : _____

Téléphone : 27.85.96

Courriel : (ed@gtindustries.nc)

COORDONNEES DU DEMANDEUR

Adresse de correspondance : Route de la Digue - Zone industrielle de Ducos

Commune : NOUMEA

Boîte postale : BP L2

Code postal et libellé : 98849 Nouméa

Pays : Nouvelle Calédonie

Téléphone fixe : 25 12 51

Téléphone mobile : _____

Courriel : _____

Fax : _____

Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie de Nouvelle-Calédonie (DIMENC)

1ter rue Unger

B.P. M2 – 98849 Nouméa Cedex

Tél. 27.02.30 - Fax 27.23.45

dimenc@gouv.nc

ACTIVITÉ FAISANT L'OBJET DE LA DÉCLARATION

Nature et volume des activités	Rubrique de la nomenclature associée	Classement
		D : régime de la déclaration NC : activité non classée
Stockage de gaz 138 bouteilles de 13 kg soit 1300 kg	1412	D
STOCKAGE DE CARBURANTS * 1 Cuve Essence de 20m ³ * 1 Cuve Gazole de 20m ³ espacées de plus de 4m Calcul: (20+20)/5 = 8m ³	1432	D
DISTRIBUTION DE CARBURANTS - ILOT 1 2 distributeurs 2-4 = 4,8m ³ /h x 2 = 9,6m ³ /h Voir ANNEXE 9 - Schéma de la distribution Soit une capacité équivalente total de 9.6 m ³ /h	1434	D
DISTRIBUTION DE CARBURANTS - ILOT 2 2 distributeurs HS 2-4 = 9,6m ³ /h x 2 = 19,2m ³ /h Voir ANNEXE 9 - Schéma de la distribution Soit une capacité équivalente total de 19.2 m ³ /h	1434	D

Colonne
réservée à
l'administration

PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER (deux exemplaires papier et un exemplaire numérique)

les cartes et plans en version numérique sont exploitables par le système d'information géographique provincial (système RGNC 91-93 projection Lambert NC)

- Formulaire dûment complété, daté et signé
- Justificatif de moins de six (6) mois d'inscription au registre du commerce ou de l'agriculture, ou au répertoire des métiers ou identification des entreprises et établissements de Nouvelle-Calédonie (RIDET) ou extrait K-bis
- Justificatif des pouvoirs du signataire représentant la personne morale
- Plan orienté à l'échelle appropriée sur lequel sont indiqués l'emplacement de l'installation projetée, et dans un rayon de 100 mètres, l'occupation du sol, les activités et la vocation des bâtiments, les établissements recevant du public, les voies de communication, les hydrants (PI ou BI), les plans d'eau et les cours d'eau
- Plan de situation orienté et légendé, à l'échelle appropriée avec indication des zones de stockage, des moyens de lutte contre l'incendie de l'établissement, de l'assainissement lié à l'établissement (tracés des réseaux et ouvrages de traitement des effluents, avec mention du type de traitement et du dimensionnement)

REMARQUES IMPORTANTES

Si le président de l'assemblée de province estime que l'installation projetée n'est pas comprise dans la nomenclature des installations classées ou relève du régime de l'autorisation ou de l'autorisation simplifiée, il en avise l'intéressé. S'il estime que la déclaration est, en la forme, irrégulière ou incomplète, le président de l'assemblée de province invite le déclarant à régulariser ou à compléter sa déclaration dans un délai qu'il fixe.

A défaut de régularisation dans ce délai, qui peut être éventuellement prolongé, il n'est pas donné suite à la déclaration.

FINALISATION DE LA DEMANDE

Fait à : Nouméa, le 27/04/2020

Signature du déclarant :

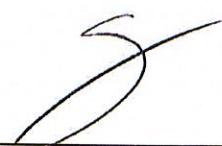


Toute déclaration fausse ou mensongère est passible des peines prévues par l'article 441-7 du code pénal (un an d'emprisonnement et 1 789 900 F CFP d'amende)

Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie de Nouvelle-Calédonie (DIMENC)
1ter rue Unger
B.P. M2 – 98849 Nouméa Cedex
Tél. 27.02.30 - Fax 27.23.45
dimenc@gouv.nc

**DOCUMENT CONFIDENTIEL – TOUTE DIFFUSION EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION EXPRESSE DE L'EDITEUR.
SA DIFFUSION EST RESTREINTE AUX PERSONNES CITEES COMME DESTINATAIRE DANS LE PRESENT DOCUMENT.**

Annexe 1 : RIDET





Institut de la Statistique
et des Études Économiques
Nouvelle-Calédonie

SITUATION AU RIDET

Le 21 septembre 2016

DEVELOPPEMENT SERVICES QUALITE-D.S.Q

BP 10028
98837 DUMBEA

Situation de l'entreprise

Inscrite depuis le 5 août 2015

Numéro RID

1 277 961

Désignation

DEVELOPPEMENT SERVICES QUALITE-D.S.Q

Sigle, Nom commercial DSQ

Forme Juridique Société à responsabilité limitée (SARL)

Situation de l'établissement

Inscrit depuis le 20 septembre 2016

Numéro RIDET

1 277 961.002

Enseigne

DEVELOPPEMENT SERVICES QUALITE

Adresse 162 B route Territoriale 1

Tontouta

Paita

Activité principale exercée (APE) Station-service

Code APE* **47.30Z Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé**

Activités secondaires éventuelles

*Code APE = Classification statistique dans la nomenclature d'activité de Nouvelle-Calédonie (NAF rev.2).

Important : L'attribution par l'ISEE, à des fins statistiques, d'un code caractérisant l'activité principale exercée (APE) en référence à la nomenclature d'activité ne saurait suffire à créer des droits ou des obligations en faveur ou à charge des unités concernées (délibération n° 9/CP du 6 mai 2010 portant approbation des nomenclatures d'activités et de produits de Nouvelle Calédonie).
Le numéro RIDET doit figurer obligatoirement sur tous vos papiers commerciaux.

En cas de désaccord avec l'un quelconque des renseignements portés sur cet avis, veuillez prendre contact avec le centre de formalités des entreprises compétent.

Annexe 2 : Justificatifs des pouvoirs et capacités du signataire

K-BIS



Direction des Affaires Economiques
Gouvernement de Nouvelle Calédonie
REGISTRE DU COMMERCE
34B RUE DU GENERAL GALLIENI
BP M2
98849 NOUMEA CEDEX

N° de gestion 1956B15560

Code de vérification : zADvgGd1va
<https://www.infogreffe.fr/controle>



Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
à jour au 26 avril 2020

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	15 560 R.C.S. Nouméa
<i>Date d'immatriculation</i>	30/07/1956
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	SOCIETE DE SERVICES PETROLIERS
<i>Sigle</i>	S.S.P
<i>Forme juridique</i>	Société en nom collectif
<i>Capital social</i>	156 090 000,00 Franc CFP
<i>Adresse du siège</i>	Route de la digue Ducos BP L2 98800 Nouméa
<i>Activités principales</i>	Commerce et industrie du pétrole et de ses dérivés
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 09/05/2027
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Gérant

<i>Nom, prénoms</i>	FERE René
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 14/12/1954 à CANALA
<i>Nationalité</i>	FRANCAISE
<i>Domicile personnel</i>	7 rue Frégate Nivôse 98800 Nouméa

Associé en nom

<i>Dénomination</i>	PACIFIC PETROLEUM COMPANY
<i>Forme juridique</i>	Société anonyme
<i>Adresse</i>	route de la Digue 98800 Nouméa
<i>Numéro et lieu d'immatriculation</i>	820 258

Associé en nom

<i>Dénomination</i>	MANANUI
<i>Forme juridique</i>	Société à responsabilité limitée
<i>Adresse</i>	route de la Digue 98800 Nouméa
<i>Numéro et lieu d'immatriculation</i>	833 111

Commissaire aux comptes titulaire

<i>Dénomination</i>	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT & EXPERTS
<i>Forme juridique</i>	Société d'exercice libéral à responsabilité limitée
<i>Adresse</i>	06 rue Jean Jaurès - Immeuble Le Grand Théâtre BP 4049 - 98846
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	NOUMÉA CEDEX 98800 Nouméa 329 862 RCS

Commissaire aux comptes suppléant

<i>Nom, prénoms</i>	TEYSSIER Daniel
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 21/10/1957 à AVIGNON (84)
<i>Nationalité</i>	FRANCAISE
<i>Domicile personnel ou adresse professionnelle</i>	06 rue Jean Jaurès, Immeuble Le Grand Théâtre BP 4049 - 98846 NOUMÉA CEDEX 98800 NOUMÉA

Direction des Affaires Economiques
Gouvernement de Nouvelle Calédonie
REGISTRE DU COMMERCE
34B RUE DU GENERAL GALLIENI
BP M2
98849 NOUMEA CEDEX

N° de gestion 1956B15560

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	route de la Digue - Ducos 98800 Nouméa
<i>Enseigne</i>	PACIFIC PETROLEUM
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Commerce et industrie du pétrole et de ses dérivés - livraison et vente de gaz butane en emballages consignés
<i>Date de commencement d'activité</i>	30/07/1956
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX AUTRES ETABLISSEMENTS DANS LE RESSORT

<i>Adresse de l'établissement</i>	98890 Païta
<i>Enseigne</i>	SHELL
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Vente de détail de carburants et lubrifiants et station services
<i>Date de commencement d'activité</i>	02/08/1985
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Achat
<i>Précédent propriétaire</i>	
<i>Nom, prénoms</i>	M. PIERRE MAI VIET TONG
<i>Nom du journal d'annonces légales</i>	Les nouvelles calédoniennes
<i>Date de parution</i>	21/08/1985
<i>Mode d'exploitation</i>	Mise en location-gérance du fonds
<i>Locataire-gérant</i>	
<i>Dénomination</i>	DEVELOPPEMENT SERVICES QUALITE
<i>Forme juridique</i>	Société à responsabilité limitée
<i>Adresse</i>	162 B route Territoriale 1 - Païta Village (BP 10028 - 98837 DUMBEA) 98890 Païta
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	I 277 961 RCS
<i>Date du contrat</i>	Début 01/07/2002 (La présente location-gérance est consentie et acceptée pour une durée d'1 an à compter du 01 juillet 2002 - elle se renouvellera ensuite d'année en année par tacite reconduction)

<i>Adresse de l'établissement</i>	98800 Nouméa
<i>Enseigne</i>	SHELL
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Vente de carburants et lubrifiants et station service
<i>Date de commencement d'activité</i>	07/07/1986
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Achat
<i>Précédent propriétaire</i>	
<i>Nom, prénoms</i>	M. ANDRÉ CHEVALIER
<i>Mode d'exploitation</i>	Mise en location-gérance du fonds
<i>Locataire-gérant</i>	
<i>Dénomination</i>	S.3.
<i>Adresse</i>	BP 13776 98800 Nouméa
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	670 844 RCS

Direction des Affaires Economiques
Gouvernement de Nouvelle Calédonie
REGISTRE DU COMMERCE
34B RUE DU GENERAL GALLIENI
BP M2
98849 NOUMEA CEDEX

N° de gestion 1956B15560

Date du contrat Début 01/11/2002
(La présente location-gérance est consentie et acceptée pour une durée de 1 an à compter du 01 novembre 2002 - elle se renouvellera ensuite d'année en année par tacite reconduction)

Adresse de l'établissement 98800 Nouméa
Enseigne SHELL
Activité(s) exercée(s) Vente de carburants, lubrifiants, accessoires automobiles et station-service
Date de commencement d'activité 27/07/1991
Origine du fonds ou de l'activité Crédit
Mode d'exploitation Mise en location-gérance du fonds
Locataire-gérant
Dénomination CUBIC METER
Adresse 98800 Nouméa
Immatriculation au RCS, numéro 299 453 RCS
Date du contrat Début 01/10/2003
(La présente location-gérance est consentie et acceptée pour une durée de 1 an à compter du 01 octobre 2003 - elle se renouvellera ensuite d'année en année par tacite reconduction)

Adresse de l'établissement village de Houaïlou 98816 Houaïlou
Enseigne STATION ADI
Activité(s) exercée(s) Vente en vrac d'hydrocarbures et de lubrifiants ainsi que la vente de tous produits et la prestation de tous services compatibles avec la destination dudit fonds, étant précisé que l'activité de mécanique, autres que les petits dépannages rapides (pneus, ampoules, filtres, plaquettes, essuie-glaces) est expressément exclue
Date de commencement d'activité 03/11/1995
Origine du fonds ou de l'activité Achat
Précédent propriétaire
Nom, prénoms ADI PATAHA André
Immatriculation au RCS, numéro 000 068 536 RCS
Mode d'exploitation Mise en location-gérance du fonds
Locataire-gérant
Dénomination WEYE KA E
Adresse résidence California - Village de Waa WI Lou BP 163 98816 Houaïlou
Immatriculation au RCS, numéro 847 756 RCS
Date du contrat Début 09/03/2007 Terme 08/03/2013
(Les nouvelles calédoniennes du 02 avril 2010)

Adresse de l'établissement village de Koumac 98850 Koumac
Enseigne SHELL
Activité(s) exercée(s) Distribution de carburants et de lubrifiants et réparations de véhicules automobiles
Date de commencement d'activité 01/05/1996
Origine du fonds ou de l'activité Prise en location-gérance

Direction des Affaires Economiques
Gouvernement de Nouvelle Calédonie
REGISTRE DU COMMERCE
34B RUE DU GENERAL GALLIENI
BP M2
98849 NOUMÉA CEDEX

N° de gestion 1956B15560

Reçu en location-gérance
Précédent propriétaire
Dénomination M. & Mme Robert FROUIN
Mode d'exploitation Exploitation personnelle

Adresse de l'établissement voie de Dégagement Est - Péage - Tina Sur Mer 98800 Nouméa

Enseigne SHELL

Activité(s) exercée(s) Station-Service

Date de commencement d'activité 10/08/2000

Origine du fonds ou de l'activité Crédit

Mode d'exploitation Mise en location-gérance du fonds

Locataire-gérant

Dénomination KIWI

Forme juridique Société à responsabilité limitée

Adresse 38 rue Georges Leques Tina 98800 Nouméa

Immatriculation au RCS, numéro 1 177 484 RCS

Adresse de l'établissement 98800 Nouméa

Enseigne SHELL

Activité(s) exercée(s) Vente en vrac d'hydrocarbures et de lubrifiants ainsi que la vente de tous produits et la prestation de tous services compatibles avec la destination dudit fonds étant précisé que l'activité mécanique, autres que les petits dépannages rapides (pneus, ampoules, filtres, plaquettes, essuie-glace) est expressément exclue

Date de commencement d'activité 01/09/2002

Origine du fonds ou de l'activité Crédit

Mode d'exploitation Mise en location-gérance du fonds

Locataire-gérant

Dénomination BLEU MARINE

Adresse 98800 Nouméa

Immatriculation au RCS, numéro 216 036 RCS

Date du contrat Début 01/09/2002

(La présente location-gérance est consentie et acceptée pour une durée de 1 an à compter du 01 septembre 2002 - elle se renouvellera d'année en année par tacite reconduction)

Adresse de l'établissement digue de la Pointe Brunelet - Baie des Citrons 98800 Nouméa

Enseigne SHELL

Activité(s) exercée(s) Vente en vrac d'hydrocarbures et de lubrifiants aux navires ainsi que la vente de tous produits et la prestation de tous services compatibles avec la destination dudit fonds

Date de commencement d'activité 01/07/2002

Origine du fonds ou de l'activité Crédit

Mode d'exploitation Mise en location-gérance du fonds

Locataire-gérant

Direction des Affaires Economiques
Gouvernement de Nouvelle Calédonie
REGISTRE DU COMMERCE
34B RUE DU GENERAL GALLIENI
BP M2
98849 NOUMÉA CEDEX

N° de gestion 1956B15560

Dénomination AQUAFLO
Forme juridique Société à responsabilité limitée
Adresse 2 rue du Capitaine Bois - BP 18476 - 98857 Nouméa Cedex 98800 Nouméa
Immatriculation au RCS, numéro 1 389 824 RCS
Date du contrat Début 01/07/2002
(La présente location-gérance est consentie et acceptée pour une durée de 1 an à compter du 01 juillet 2002 - elle se renouvellera ensuite d'année en année par tacite reconduction)

Adresse de l'établissement Wiwatul 98820 Lifou
Enseigne SHELL
Activité(s) exercée(s) Vente de carburants, station service
Date de commencement d'activité 01/02/2001
Origine du fonds ou de l'activité Crédit
Mode d'exploitation Mise en location-gérance du fonds
Locataire-gérant
Dénomination DIMIDOU
Adresse wiwatul 98820 Lifou
Immatriculation au RCS, numéro 417 543 RCS
Date du contrat Début 01/02/2001
(La présente location-gérance est consentie et acceptée pour une durée de 3 ans à compter du 01 février 2001 - elle se renouvellera ensuite par tacite reconduction)

Adresse de l'établissement route de l'Anse Vata 98800 Nouméa
Enseigne SHELL
Activité(s) exercée(s) Vente d'hydrocarbures et de lubrifiants et de tous produits
Date de commencement d'activité 01/07/2002
Origine du fonds ou de l'activité Crédit
Mode d'exploitation Mise en location-gérance du fonds
Locataire-gérant
Dénomination GT2S
Forme juridique Société à responsabilité limitée
Adresse 150 route de l'Anse Vata 98800 Nouméa
Immatriculation au RCS, numéro 1 177 625 RCS
Date du contrat Début 01/07/2013
Contrat renouvelable par tacite reconduction

Adresse de l'établissement 204 Rt 1, 4ème Kilomètre 98800 Nouméa
Enseigne STATION CAPY
Activité(s) exercée(s) Vente de station de produits de marque Shell et notamment de carburants, gaz et lubrifiants et les prestations et ventes dites de station service, telles que vente d'accessoires ou de produits divers, d'achalandage
Date de commencement d'activité 01/04/1997

Direction des Affaires Economiques
Gouvernement de Nouvelle Calédonie
REGISTRE DU COMMERCE
34B RUE DU GENERAL GALLIENI
BP M2
98849 NOUMEA CEDEX

N° de gestion 1956B15560

Origine du fonds ou de l'activité Achat
Précédent propriétaire
Nom, prénom M. GEORGES LAMBERT CAPY
Immatriculation au RCS, numéro RCS
Nom du journal d'annonces légales Les nouvelles calédoniennes
Date de parution 24/04/1997
Mode d'exploitation Mise en location-gérance du fonds
Locataire-gérant
Dénomination SARL CAP2M
Forme juridique Société à responsabilité limitée
Adresse 204 rue Jacques IEKAWE PK 4 98800 Nouméa
Immatriculation au RCS, numéro 1 184 514 RCS

Adresse de l'établissement Lot 3 Pie Section Poamba 98860 Koné
Enseigne SHELL PACIFIC
Activité(s) exercée(s) Station service
Date de commencement d'activité 14/10/2017
Origine du fonds ou de l'activité Création
Mode d'exploitation Location-gérance
Locataire-gérant
Dénomination STS BACO
Forme juridique Société à responsabilité limitée
Adresse Lot 3 PIE Section Poamba 98860 Koné
Immatriculation au RCS, numéro 1 370 311 RCS
Date du contrat Début 14/10/2017 Terme 13/10/2027

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- *Mention n° 1348 du 03/04/2007* Inscription modificative
1- modification de la forme
Ancienne mention : Sa
Nouvelle mention : SNC
2- augmentation du capital
Ancienne mention : 141.900.000 Fcfp
Nouvelle mention : 156.900.000 Fcfp
3 - Enseigne : Pacific Petroleum
4- gérance :
Ancienne mention : Albert Moux - Patrick Moux - Richel Moux
Nouvelle mention : Albert Moux
Associés en nom collectif : Pacific Petroleum Company - Mananui SARL
Date d'effet : 21/01/2007
- *Mention n° 3862 du 11/07/2013* Résiliation de la location-gérance du fonds complémentaire situé route de l'Anse Vata 98800 Nouméa consenti à la société P & H (RCS : B 608 760) reprise du fonds par le propriétaire à compter du 07/06/2013

Direction des Affaires Economiques
Gouvernement de Nouvelle Calédonie
REGISTRE DU COMMERCE
34B RUE DU GENERAL GALLIENI
BP M2
98849 NOUMÉA CEDEX

N° de gestion 1956B15560

- *Mention*

La société n'est ni en sauvegarde ni en redressement ni en liquidation judiciaire

Le Greffier

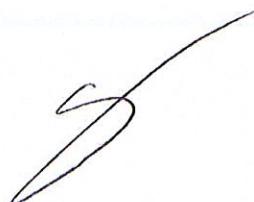


FIN DE L'EXTRAIT

A handwritten signature, appearing to be "F. DAE", is written over the circular stamp.

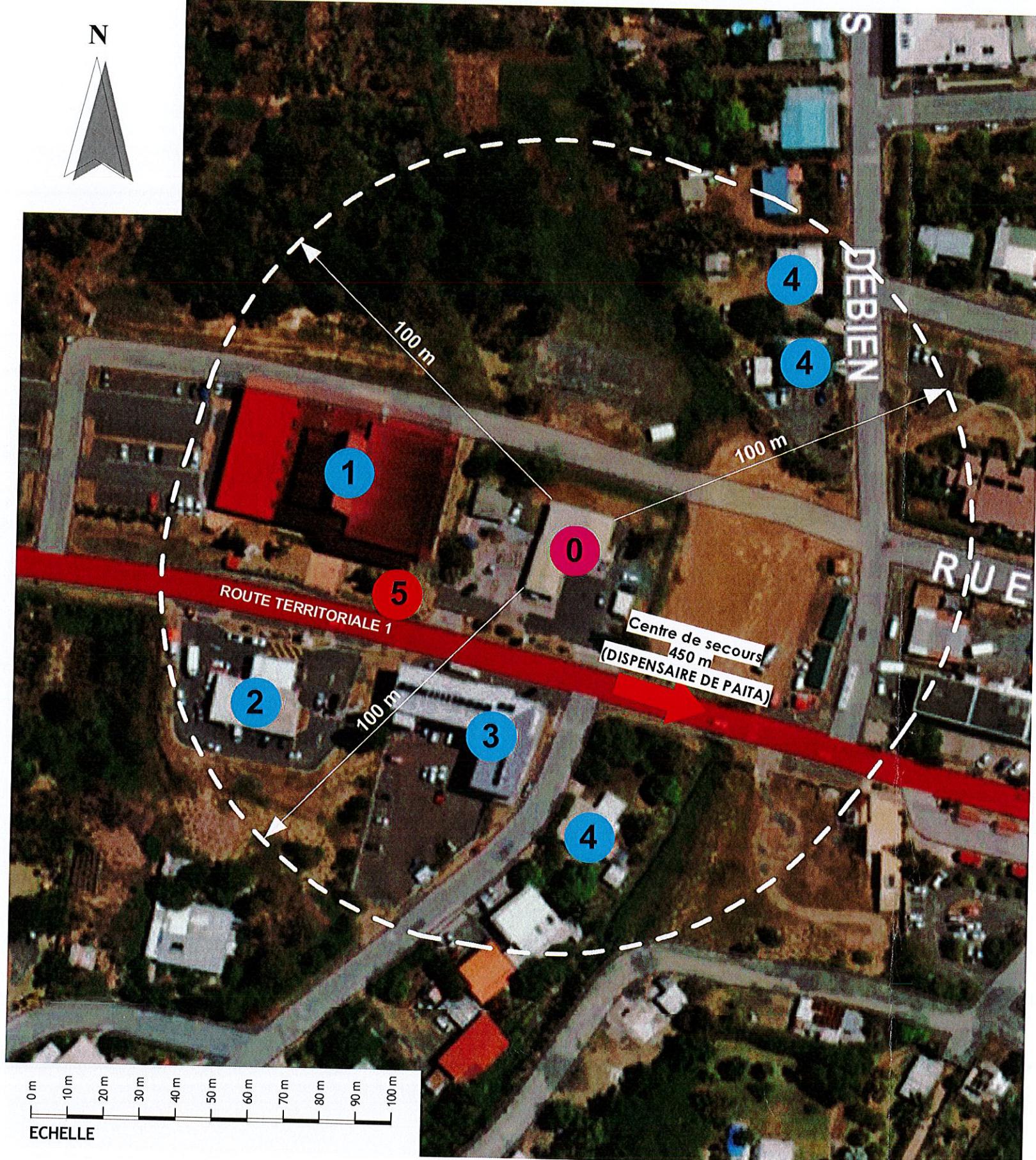
*DOCUMENT CONFIDENTIEL – TOUTE DIFFUSION EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION EXPRESSE DE L'EDITEUR.
SA DIFFUSION EST RESTREINTE AUX PERSONNES CITEES COMME DESTINATAIRE DANS LE PRESENT DOCUMENT.*

Annexe 3 : Plan de localisation



Annexe 4 : Plan orienté – Périmètre des 100 mètres





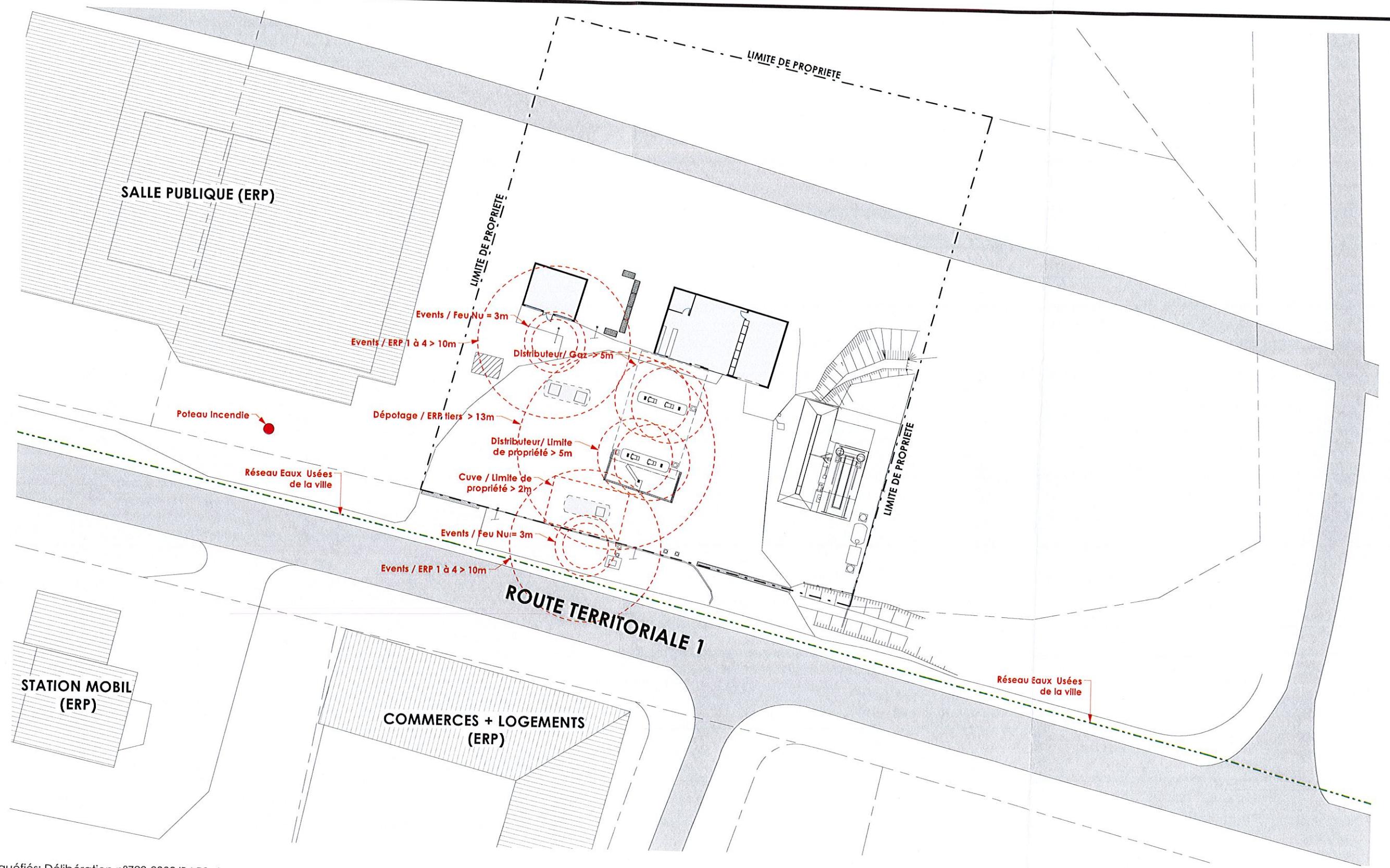
0	Station service SHELL (ERP)
1	Salle Publique (ERP)
2	Station service MOBIL (ERP)
3	Commerces au RDC (ERP) + logements aux étages
4	Habitation
5	Poteau Incendie

 SERVICE STATION - SHELL PAITA RAYON DES 100M	INDICE	DATE	DESSINE PAR	VERIFIE PAR	MODIFICATIONS
	00	15.04.20	DL	YD	
PHASE: I.C.P.E. ECHELLE: 1 : 1300					
PLAN N°:					
ANNEXE 3					

GTF INDUSTRIES Centre de Technologies Industrielles
1 rue Dange - TRIANON
BP 1484 - 98845 Nouméa Cedex
e-mail : ed@gtf-industries.nc

Annexe 5 : Plan de masse 35m

N



RUBRIQUE ICPE :

1412 : Gaz inflammables liquéfiés; Délibération n°720-2008/BAPS du 19/09/08

1432 : Stockage en réservoirs enterrés de liquides inflammables; Délibération n°237-2011/BAPS/DIMENC du 01/06/11

1434 : Installations de remplissages ou de distribution de liquides inflammables; Délibération n°240-2011/BAPS/DIMENC du 01/06/11

CUVES:

2 m Limites de propriété
0,20 m entre elles

EVENTS:

3m tout feu nu
10m des établissements de 1 à 4
4m des distributeurs
Visible du dépotage
Hauteur supérieure à 4m

DISTRIBUTEURS:

17m d'un ERP tiers ou immeubles tiers
5m des issues de l'ERP station.
5m des limites de propriété
5m des bouteilles de gaz

DEPOTAGE:

13m d'un ERP tiers ou immeubles tiers

GAZ:

5m des distributeurs
5m des ERP
5m des stockages de matières inflammables, combustibles ou comburantes
5m des issues ou ouvertures des locaux administratifs ou techniques de l'installation

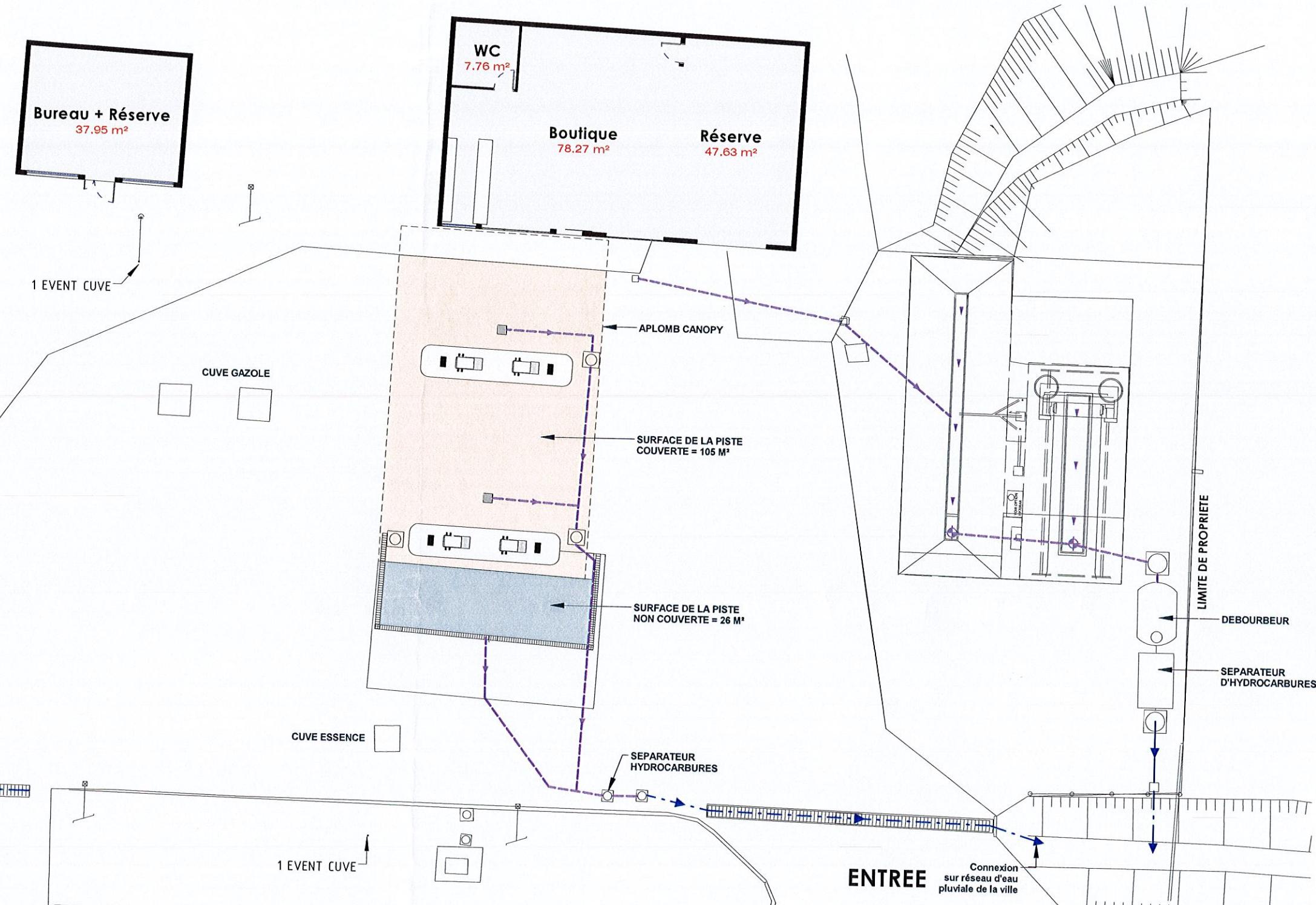
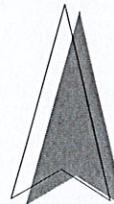
NB: Réduit à 1m si mur CF 2h dont la hauteur est supérieur de 0,5m à celle du stockage sans être inférieure à 2m. La distance de 5m précédentes doit être respectée en le contournant

PACIFIC ENERGY				MODIFICATIONS
INDICE	DATE	DESSINE PAR	VERIFIE PAR	
00	15.04.20	DL	YD	
PHASE: I.C.P.E. ECHELLE: 1 : 500				
PLAN N°: ANNEXE 6				
G7 INDUSTRIES G7 INDUSTRIES 1 rue Dange - TRIANON BP 1484 - 98845 Nouméa Cedex e-mail : ed@g7industries.nc				

Annexe 6 : Plan du réseau d'assainissement

LEGENDE ASSAINISSEMENT

-  EAUX USEES (EU)
-  EAUX VANNES (EV)
-  EAUX HUILEUSES (EH)
-  EAUX PLUVIALES (EP)
-  ROBINET DE PUISAGE
-  SENS D'ECOULEMENT DES EAUX

N

ROUTE TERRITORIALE 1

 0 m
2 m
4 m
6 m
8 m
10 m

ECHELLE: 1/200


SERVICE STATION - SHELL PAITA

DRAINAGE ET ASSAINISSEMENT

INDICE	DATE	DESSINE PAR	VERIFIE PAR	MODIFICATIONS
00	15.04.20	DL	YD	
0A	30.10.20	DL	FC	
0B	10.10.20	DL	FC	
0C	20.11.20	DL	FC	
PHASE:	I.C.P.E.	ECHELLE:	Comme indiqué	
PLAN N°:				
ANNEXE 5				

Annexe 7 : Dimensionnement des systèmes de traitement des eaux usées de la station

Note de dimensionnement du débourbeur-séparateur d'hydrocarbures

GTR INDUSTRIES

Descriptif réglementaire - Prescriptions concernant les séparateurs hydrocarbures

1/ En ce qui concerne la réglementation sur les séparateurs hydrocarbures en France Métropolitaine :
Pour ce qui est des rejets, l'article 32 de l'arrêté du 02 février 1998 fixe les valeurs suivantes pour les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement :

- * MEST 100 mg/l si le flux journalier autorisé par l'arrêté d'autorisation n'exède pas 15 kg par j; 35 mg/l au delà,
- * HC 10 mg/l si le rejet dépasse 100 g/j

Pour ce qui est de la conception, c'est l'instruction technique IT 77-284 qui fixe les valeurs de dimensionnement selon les hauteurs de précipitations métropolitaines.

2/ En ce qui concerne les Normes Européennes sur les séparateurs hydrocarbures :

La norme DIN 1999 fixe des prescriptions et des conditions d'essais à respecter. Dans cette norme on distingue deux classes de séparateur HC, qui sont :

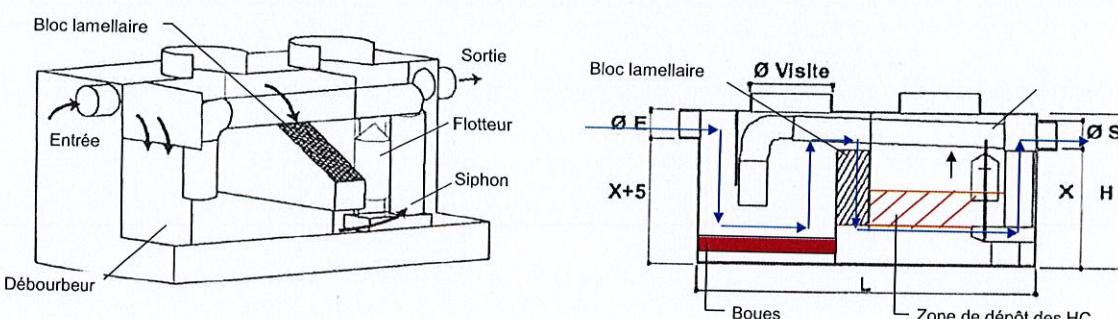
- * la classe 1 qui fixe un seuil de rejet de 5 mg/l
- * la classe 2 qui fixe un seuil de rejet de 100 mg/l

Le séparateur hydrocarbures qui sera mis en place sera de classe 1 c'est à dire avec un seuil de rejet de 5 mg/l comparés aux séparateurs de classe 2 (seuil de rejet de 100 mg/l), ceci afin de préserver au mieux l'environnement.

Principe de fonctionnement

Tous les équipements seront en acier inoxydable traités anti-corrosion ou en PEHD et utiliseront la technologie suivante : séparation par bloc lamellaire, déversoir d'orage, sans obturateur automatique (Cf. ci-dessous)

Le fonctionnement des appareils est basé sur la séparation gravitaire des matières non solubles dans l'eau. Les eaux chargées de boues et d'hydrocarbures pénètrent dans le compartiment débourbeur de l'appareil où les boues se déposent. Les eaux décantées traversent ensuite un bloc lamellaire d'une surface spécifique très importante permettant d'obtenir une longue durée de rétention et un rendement élevé du traitement. Les hydrocarbures se trouvent ensuite piégés par un siphon.



Méthode de détermination de la taille nominale d'un débourbeur-séparateur pour une aire de collecte découverte (exposée à la pluie)

Hypothèse : le débit eaux pluviales qui sert au dimensionnement des séparateurs-débourbeurs en l/s correspond à : la hauteur de précipitation sur une durée donnée, multipliée par la surface de la zone drainée, multipliée par le coefficient de ruissellement.

$$e \text{ nominale (l/s)} = Q_p \times F_d = [Surface (m^2) \times Pluviométrie \times Coef. Ruissellement] \times F_d$$

Méthode de détermination de la taille nominale d'un séparateur-débourbeur pour les aires de lavage, de process industriel et de dépotage

Séparateur : Taille nominale = $(Q_p + F_x \cdot Q_u) F_d$

Avec Q_p = débit eaux pluviales (surface) l/s, ce débit est calculé comme indiqué dans l'hypothèse

F_d = Facteur de correction

Q_u = Débit d'eau usées l/s

F_x = Facteur densité $0.82 < d \text{ gazoil} < 0.845$

F_x : la norme européenne prévoit d'affecter le débit par le facteur de correction (F_x) qui est fonction de la nature des eaux à traiter.
 $F_x = 1$ pour les eaux de ruissellement; $F_x = 2$ pour tout autre effluent que les eaux de ruissellement (Ex eaux de lavage...)

Qu : le débit d'eaux usées est le facteur prenant en compte tout apport d'eau supplémentaire aux eaux de ruissellement; il est déterminé comme suit :

Diamètre nominal en mm	Débit des robinets de puisage $Q_{si}(a)$ en litres par seconde				
	1 ^{er} robinet	2 ^{ème} robinet	3 ^{ème} robinet	4 ^{ème} robinet	5 ^{ème} robinet
DN 15	0,5	0,5	0,35	0,25	0,1
DN 20	1,0	1,0	0,70	0,50	0,2
DN 25	1,7	1,7	1,20	0,85	0,3

(a) Valeurs données pour une pression d'alimentation en eau de l'ordre de 4 bars; des pressions différentes peuvent engendrer des valeurs de Q_{si} différentes.

Fd : Conformément à la future norme européenne, les séparateurs seront étudiés pour traiter les hydrocarbures de densité 0.85 ($F_d = 1$). Pour tous les autres F_d est calculé comme suit:

Si $0.85 < d \text{ HC} < 0.90$, $F_d = 2$ Si $0.90 < d \text{ HC} < 0.95$, $F_d = 3$ Pour une aire de lavage: $F_d = 2$

Portique de lavage : $Qu = 2 \text{ l/s}$

Unité Haute pression : $Qu = 2 \text{ l/s} + 1 \text{ l/s par unité suivante}$

Débourbeur : le volume du débourbeur est :

- 100 TN pour les parkings (avec TN = taille nominale du séparateur)
- 200 TN pour les stations service, garages et usines (avec TN = taille nominale du séparateur)
- 300 TN pour les stations de lavage avec un minimum de 5000 L pour les lavages auto
- 1000 TN pour les stations de lavage sur Mine

NOTE DE CALCUL - SEPARATEUR HYDROCARBURE N°1

Identification des sources d'eaux polluées traitées par le débourbeur-séparateur

Les séparateurs-débourbeurs sont installés sur toutes les zones pouvant présenter un risque de relargage d'hydrocarbures c'est à dire s'il y a un risque que des hydrocarbures soient emportés par les eaux de lavages ou soient lessivés par des eaux de ruissellement
Un débourbeur-séparateur d'hydrocarbures sera implanté pour le traitement des eaux susceptibles d'être chargées en hydrocarbures à savoir:

Total zone couverte :	105 m²
Distribution VL	105 m ²

Total zone découverte	26 m²
	26 m ²

Dimensionnement du débourbeur-séparateur

Critères de dimensionnement d'un débourbeur-séparateur

Pour les aires de remplissage et/ou de distribution de carburant, le dimensionnement des débourbeurs séparateurs d'hydrocarbures est défini par l'arrêté du 15 avril 2010.
La taille nominale de l'appareil est définie en prenant comme unité de débit 45 l/h/m² pour les surfaces découvertes. Un coefficient de 0,5 est appliqué pour les surfaces équipées d'un auvent.

De manière majorante, cette note de calcul utilise le débit d'eau record pouvant entrer dans le séparateur. Ce débit correspond soit au débit total d'eau de lavage, soit à un épisode pluvieux record déterminé pour le site. L'intensité pluviométrique de ce dernier est tirée de la carte 8 du rapport DAVAR 2011 (*Synthèse et régionalisation des données pluviométriques de la Nouvelle Calédonie*). Ce mode de calcul apparaît

Calcul en cas de pluies des sources d'eau en terme de débit d'entrée à traiter dans le débourbeur-séparateur

Surface des zones découvertes, collecte des eaux de pluie :

26 m²

Surface des zones couvertes (affectées d'un coefficient 0,5), collecte des eaux de pluie : 53 m²

Record de précipitation retenu: IdF (60min, 10ans) - Source DAVAR

65 mm

Coefficient de ruissellement

1

Débit maximum des eaux de pluie à traiter

$$Q_p = 1,417361 \text{ l/s}$$

Calcul par temps sec des sources majorantes en terme de débit d'entrée à traiter dans le débourbeur-séparateur

Robinet de puisage

3 x Robinet DN15	1,35 l/s
0 x Robinet DN20	0 l/s
0 x Robinet DN25	0 l/s

Equipements de lavage

0 x Portique de Lavage	0 l/s
0 x Haute pression	0 l/s

Débit maximum des eaux de lavage à traiter

$$Qu = 1,35 \text{ l/s}$$

Détermination de la Taille Nominale (TN) du séparateur

Cas n°1 : Traitement des eaux usées en période de pluie

$$TN = Q_p \times Fd \quad 1,4 \text{ l/s}$$

Fd = 1 (Hydrocarbures = 1 et huile moteur possible si atelier ou garage = 2)

Cas n°2 : Traitement des eaux usées en période de lavage (hors pluie)

$$TN = [Q_p + Fx \cdot Qu] \times Fd \quad 2,70 \text{ l/s}$$

Fx = 2 (Lavage de véhicule et Distribution couverte)

En retenant le cas majorant,

⇒ Selon le catalogue des produits disponibles, le débit du séparateur sera de **2,7 l/s**

3 l/s

Détermination de la taille du débourbeur

Le volume du débourbeur est de
Station-service 200xTN et aire de lavage 300xTN

$$200 \times TN = \quad 600 \text{ L}$$

NOTE DE CALCUL - SEPARATEUR HYDROCARBURE N°2

Identification des sources d'eaux polluées traitées par le débourbeur-séparateur

Les séparateurs-débourbeurs sont installés sur toutes les zones pouvant présenter un risque de relargage d'hydrocarbures c'est à dire s'il y a un risque que des hydrocarbures soient emportés par les eaux de lavages ou soient lessivés par des eaux de ruissellement
Un débourbeur-séparateur d'hydrocarbures sera implanté pour le traitement des eaux susceptibles d'être chargées en hydrocarbures à savoir:

Total zone couverte :	0 m²
Lavage couvert	0 m ²

Total zone découverte	103 m²
Lavage découvert	103 m ²

Dimensionnement du débourbeur-séparateur

Critères de dimensionnement d'un débourbeur-séparateur

Pour les aires de remplissage et/ou de distribution de carburant, le dimensionnement des débourbeurs séparateurs d'hydrocarbures est défini par l'arrêté du 15 avril 2010.

La taille nominale de l'appareil est définie en prenant comme unité de débit 45 l/h/m² pour les surfaces découvertes. Un coefficient de 0,5 est appliqué pour les surfaces équipées d'un auvent.

De manière majorante, cette note de calcul utilise le débit d'eau record pouvant entrer dans le séparateur. Ce débit correspond soit au débit total d'eau de lavage, soit à un épisode pluvieux record déterminé pour le site. L'intensité pluviométrique de ce dernier est tirée de la carte 8 du rapport DAVAR 2011 (*Synthèse et régionalisation des données pluviométriques de la Nouvelle Calédonie*). Ce mode de calcul apparaît donc mieux adapté au contexte de la Nouvelle-Calédonie.

Calcul en cas de pluies des sources d'eau en terme de débit d'entrée à traiter dans le débourbeur-séparateur

Surface des zones découvertes, collecte des eaux de pluie :	103 m ²
Surface des zones couvertes (affectées d'un coefficient 0,5), collecte des eaux de pluie :	0 m ²
Record de précipitation retenu: IdF (60min, 10ans) - Source DAVAR	65 mm
Coeficient de ruissellement	1
Débit maximum des eaux de pluie à traiter	Qp = 1,859722 l/s

Calcul par temps sec des sources majorantes en terme de débit d'entrée à traiter dans le débourbeur-séparateur

Robinet de puisage	
3 x Robinet DN15	1,35 l/s
0 x Robinet DN20	0 l/s
0 x Robinet DN25	0 l/s
Equipements de lavage	
0 x Portique de Lavage	0 l/s
2 x Haute pression	3 l/s
Débit maximum des eaux de lavage à traiter	Qu = 4,35 l/s

Détermination de la Taille Nominale (TN) du séparateur

Cas n°1 : Traitement des eaux usées en période de pluie TN = Qp x Fd 1,9 l/s

Fd = 1 (Hydrocarbures = 1 et huile moteur possible si atelier ou garage = 2)

Cas n°2 : Traitement des eaux usées en période de lavage (hors pluie) TN = [Qp=0 + Fx.Qu] x Fd 8,70 l/s

Fx = 2 (Lavage de véhicule et Distribution couverte)

En retenant le cas majorant,

⇒ Selon le catalogue des produits disponibles, le débit du séparateur sera de TN = 8,7 l/s
10 l/s

Détermination de la taille du débourbeur

Le volume du débourbeur est de	200 x TN =	2000 L
Station-service 200xTN et aire de lavage 300xTN		

Débit calculé

8,70 l/s

Fabricant	Séparateurs
SIMOP	1,5
SOROCAL	3
SOROCAL	6
SOROCAL	8
SOROCAL	10
SOROCAL	15
TECHNEAU	20
TECHNEAU	25
TECHNEAU	30
TECHNEAU	35
TECHNEAU	40

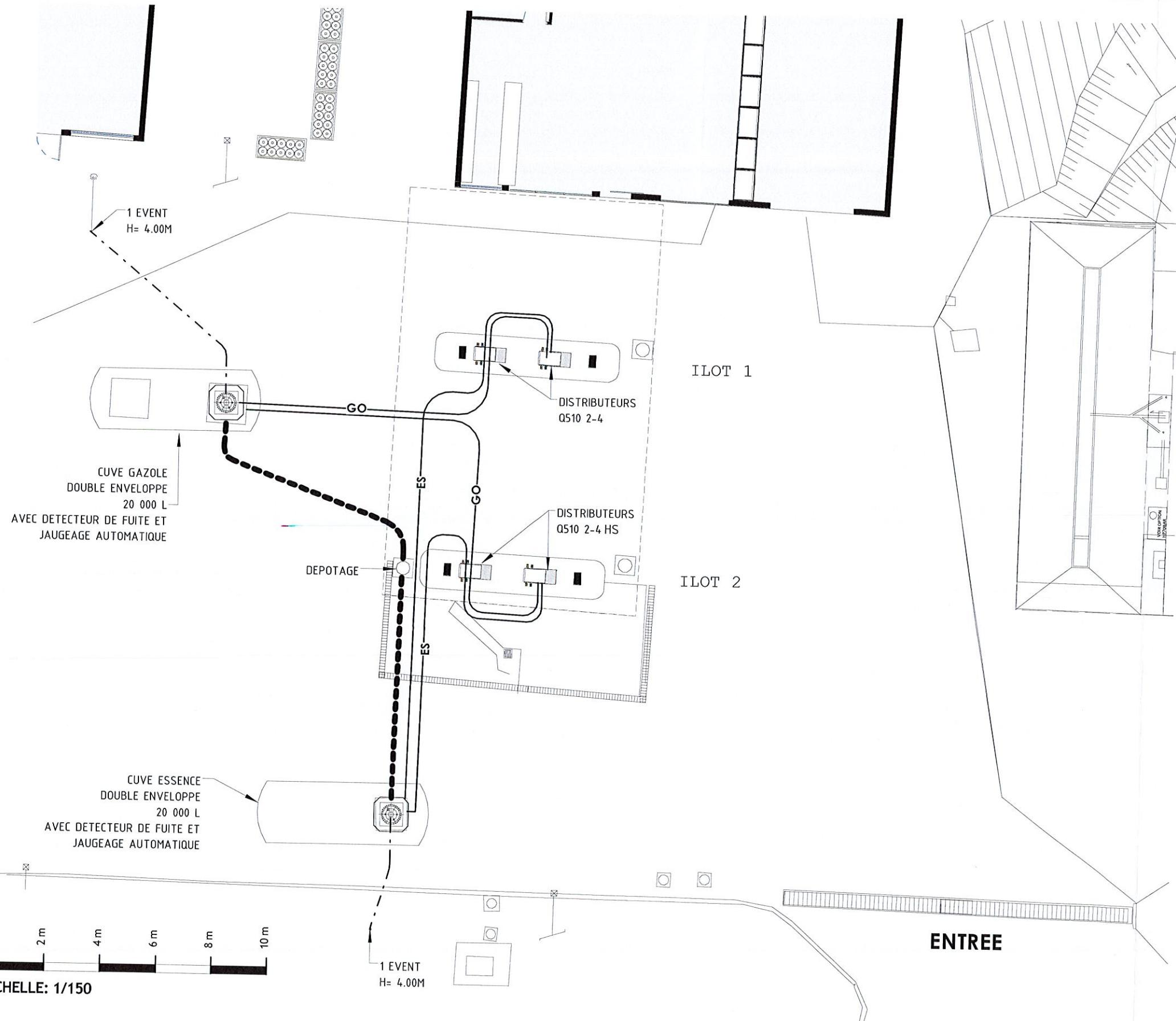
	1,5
	3
	6
	8
1,30	10
6,30	15
11,30	20
16,30	25
21,30	30
26,30	35
31,30	40

Débit catalogu

10

Annexe 8 : Plan distribution équipements

N



CALCUL DE LA CAPACITE EQUIVALENTE:

DISTRIBUTION DE CARBURANTS - ILOT 1
2 distributeurs 2-4 = $4.8\text{m}^3/\text{h}$ x 2 = $9.6\text{m}^3/\text{h}$
Voir ANNEXE 9 - Schéma de la distribution
Soit une capacité équivalente total de $9.6 \text{ m}^3/\text{h}$

DISTRIBUTION DE CARBURANTS - ILOT 2
2 distributeurs HS 2-4 = $9.6\text{m}^3/\text{h}$ x 2 = $19.2\text{m}^3/\text{h}$
Voir ANNEXE 9 - Schéma de la distribution
Soit une capacité équivalente total de $19.2 \text{ m}^3/\text{h}$



SERVICE STATION - SHELL PAITA

SCHEMA DE DISTRIBUTION

INDICE	DATE	DESSINE PAR	VERIFIE PAR	MODIFICATIONS
00	15.04.20	DL	YD	
PHASE:	I.C.P.E.	ECHELLE:	1 : 150	
PLAN N°:				
ANNEXE 4 BIS				

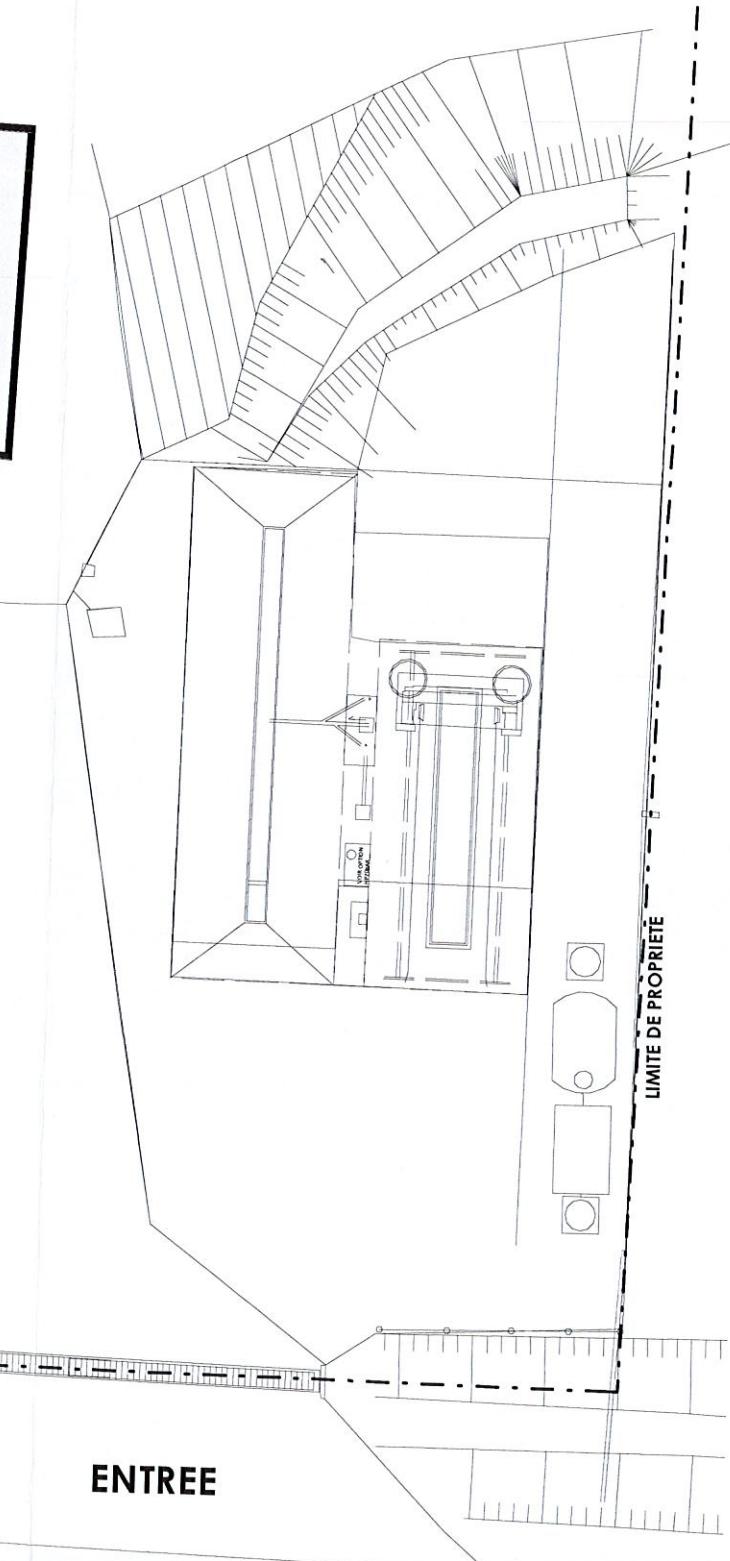
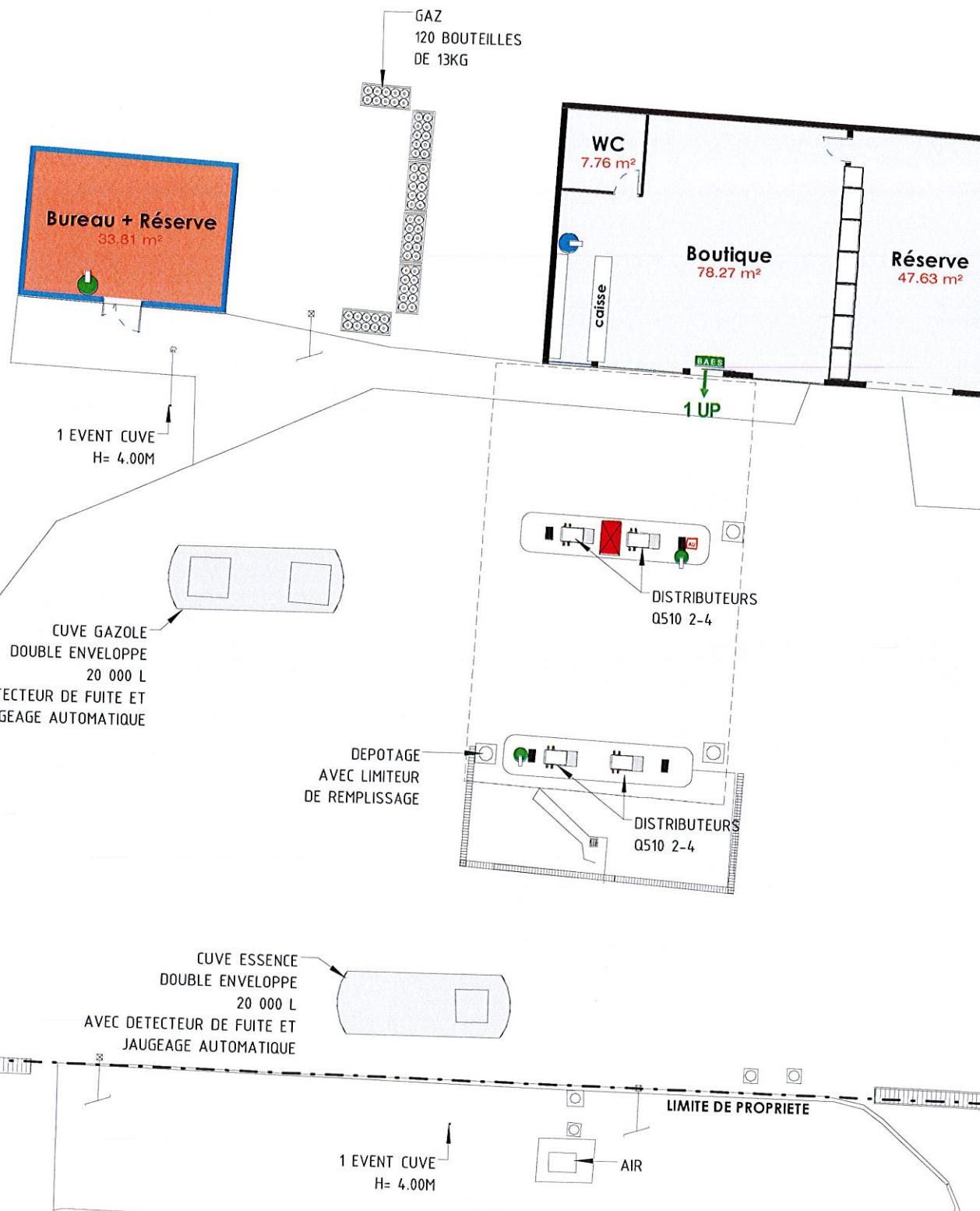
Annexe 9 : Plan Equipement carburant

LEGENDE

- Extincteur à poudre type ABC
- Extincteur à eau pulvérisée
- Extincteur Dioxyde de carbone (CO2)
- Déclencheur manuel alarme incendie
- Arret d'urgence des distributeurs
- Arret d'urgence général pompier
- Tableau de protection électrique
- Bloc autonome d'éclairage de sécurité
- Bloc autonome ambiance
- Diffuseur sonore (AU distributeurs)
- Alarme incendie TYPE 4
- Couverture spéciale anti-feu
- Consigne de sécurité
- Sortie de secours
- Unité de passage
- Zone à risque particulier d'incendie
- Mur coupe-feu de degré 1 heure
- Porte coupe-feu de degré 1/2 heure
- Bac à sable



LIMITE DE PROPRIETE



ROUTE TERRITORIALE 1
ECHELLE: 1/200

ROUTE TERRITORIALE 1



SERVICE STATION - SHELL PAITA

PLAN DES EQUIPEMENTS

INDICE	DATE	DESSINE PAR	VERIFIE PAR	MODIFICATIONS
00	15.04.20	DL	YD	
PHASE:	I.C.P.E.	ECHELLE:	Comme indiqué	
PLAN N°:				
ANNEXE 4				

Annexe 10 :
**Extrait de l'acte de vente définissant la
nature des activités autorisées sur le
terrain.**

83,75 m

15 L pms

162 pie SUPPLIS GEST

38 a 50 ca

A

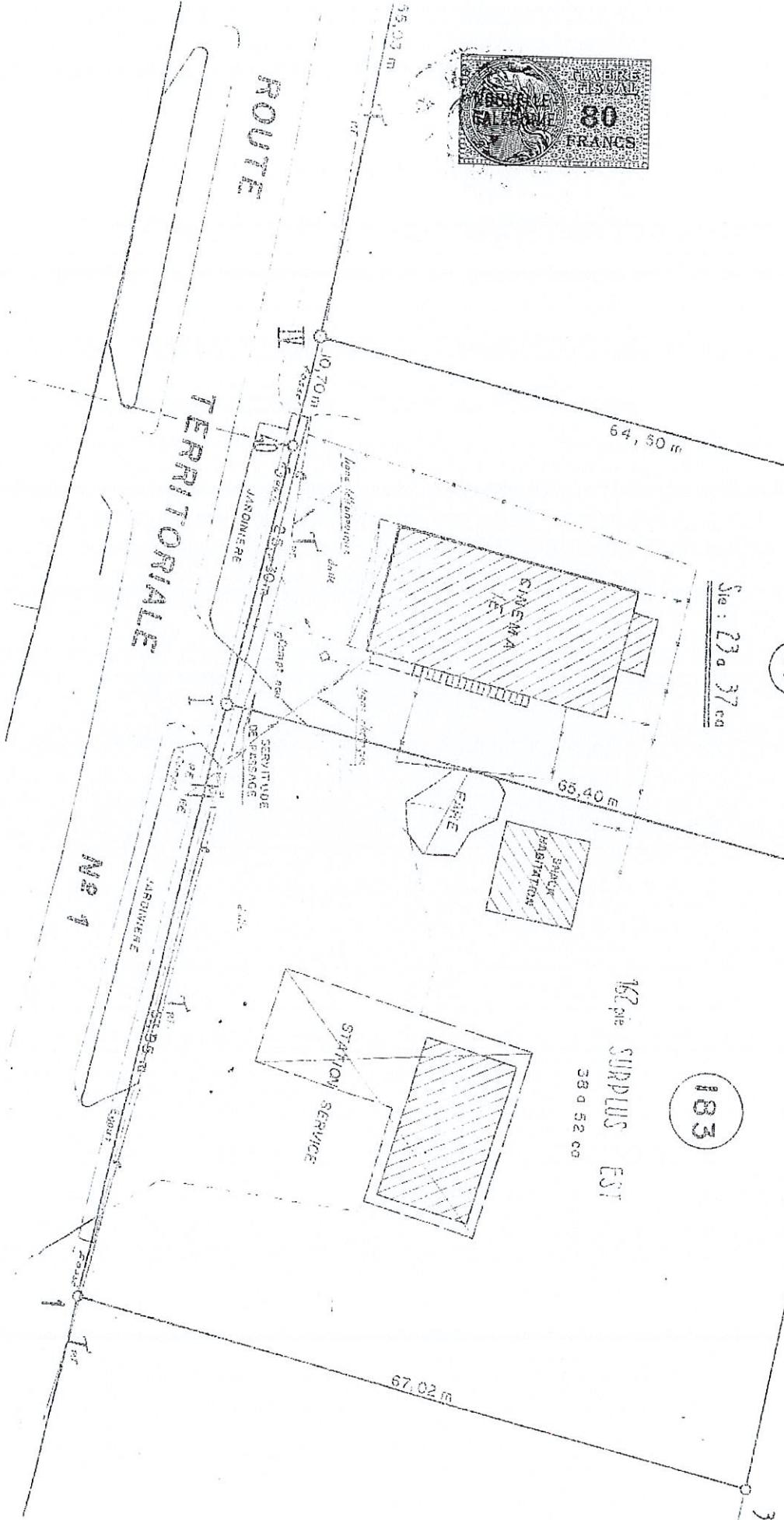
162 pie SUPPLIS E.S.T.

38 a 52 ca

183

13 ème page

20



REPUBLIQUE FRANCAISE

NOUVELLE-CALEDONIE

१८

DEPENDANCES

காலங்கள் 10

DEC. 1952

BL/MFB

DIRECTION DES
TRAVAUX PUBLICS



SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT

Nº XK3170-¹¹⁵ /SUH

LE CHEF DU SERVICE DE L'URBANISME
ET DE L'HABITAT

à Cabinet de Géomètre Michel RUYER
B.P 400 - NOUMEA -

OBJETOS : Divisão da parcela

REF.: : Vos lettres du 15 Novembre et du 24 Décembre 1982
- AFFAIRE MR 2233.

Annexé à la minute d'un acte
reçu par Maître Raymond DARRE
Notaire à Nouméa, soussigné
le 11 octobre, 31 juillet et 2 Août
mil neuf cent quatre vingt cinq

Envoi au Muséum.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, comme suite aux documents que vous m'avez présentés, je donne, sous réserve des droits des tiers, un AVIS FAVORABLE à la division parcellaire suivante.

Détachement de la parcelle 162 pie A de 23 a 37 ca du lot 162 pie de 99 ares
de PAITA rural, Commune de PAITA

tel le , que définie par vos lettres
déposés au Service Topographique.

susvisées ; description des limites et plan

Nineteen

S'agit d'une assurance de ma sécurité dans

N.B. : 1/ Tout remblai ne pourra être entrepris qu'après l'accord éventuel du Service du Génie

2/ En cas de remblai nécessaire pour toute construction, le fossé existant en bordure : de la R.T. 1 devant la Station-Servis et la Grima, sera maintenu.

3/ Le branchement d'eau se fera sur la canalisation principale en traversée de route en accord avec les Services UNECO et la Subdivision INRDA.

4/ Les stationnements se feront sur les parcelles, à l'exclusion de tout stationnement dans l'emprise de la R.T. 1

Enregistré à Nouméa le : 26 AOÛT 1985

FO 91B NO 3281 Board 44463

~~Reçu Mille cinq cents francs~~

Le Chef du Service
de l'Urbanisme et de l'Habitat

Capita : Service Technologies

Même page



POUR EXPÉDITION rédigée sur quinze pages, réalisée par reprographie, contenant deux blancs bâtonnés, une ligne rayée nulle, délivrée et certifiée conforme à l'original par le Notaire soussigné.-